

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
CONSEIL REGIONAL DE RHONE-ALPES
216 rue André Philip - 69421 LYON CEDEX 03

STAGE

Dossier suivi par Florence GREMAIN

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Pour faire suite à votre demande, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier d'inscription en qualité d'Expert-Comptable Stagiaire.

Ce dernier devra nous être transmis **complet 2 semaines avant la commission** du Conseil Régional.

Si vous souhaitez que votre stage soit validé dans le cadre d'une future inscription à la Compagnie des Commissaires aux Comptes, celui-ci devra être effectué auprès d'un Maître de stage habilité.

En effet, je dois vous préciser qu'à compter du 1er janvier 1994 le décret 81-536 du 12 mai 1981 modifié et l'arrêté du 4 février 1993 réglementant le stage prévoient que les deux tiers de sa durée doivent être accomplis auprès d'un Commissaire aux Comptes inscrit et habilité par la Compagnie Régionale et qu'un minimum de 200 heures cac soit effectué.

Aussi, pour le bon déroulement de votre cursus de formation, vous voudrez bien vérifier avec votre Maître de stage que ces conditions sont bien remplies.

Je vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Service du Stage,
Florence GREMAIN**

PS : Vous serez informé de la décision dans les quinze jours suivant la session.

<p>Dates des prochaines commissions et sessions : Sur notre site www.rhonealpes.experts-comptables.fr Voir rubrique Agenda, Les Sessions</p>

Stage d'expertise comptable
Ordre des Experts comptables
Conseil Régional Rhône-Alpes

RAPPEL

PIECES A JOINDRE

1. Dossier d'inscription dûment complété et signé
2. Photocopie du diplôme obtenu ou relevé de note du DESCF ou DSCG
3. Deux photographies d'identité
4. Attestation du chef d'entreprise (si stage en entreprise). A établir sur papier en-tête de l'entreprise précisant date d'embauche avec qualification et horaires de travail
5. Attestation du chef d'établissement (si stage à temps réduit)
6. Attestation sur l'honneur (complétée et signée par le stagiaire)
7. Photocopie de votre dernier bulletin de salaire (correspondant au cabinet dans lequel vous êtes employé(e) au moment de votre inscription)
8. Engagement du maître de stage au Conseil Régional
9. Engagement du co-maître de stage au Conseil Régional (le cas échéant) avec retour de la convention tripartite de co-maîtrise
10. Demande d'agrément du Maître de Stage auprès du Conseil Régional de l'Ordre
11. Charte du stage signée par le Maître de Stage et Expert-Comptable Stagiaire
12. Copie de la **confirmation de l'habilitation** en qualité de Commissaire aux Comptes du Maître de Stage nécessaire pour les deux tiers du stage (délivrée par la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes) ou à défaut copie de la demande d'habilitation adressée **obligatoirement** au préalable à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
13. Note à l'attention des candidats au stage d'expertise comptable

Attention : la demande d'habilitation en qualité de maître de stage pour la partie Commissariat aux comptes est à adresser directement à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes dont dépend votre Maître de Stage ou co-Maître de Stage, sinon la demande ne sera pas prise en compte.

**La date d'inscription est le 1^{er} jour du mois suivant, la date de dépôt du présent dossier.
De plus, le stage ne peut démarrer à une date antérieure à la publication des résultats du DSCG**

DEMANDE D'AGREMENT
EN QUALITE DE MAITRE DE STAGE
DU STAGE D'EXPERTISE COMPTABLE

*A adresser au Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables – Rhône-Alpes, à chaque
nouvelle demande de stage*

M. ou Madame

Cabinet

Adresse

Tél Fax.....

E-mail

Expert-Comptable inscrit(e) auprès du Conseil Régional de l'Ordre de

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de

Souhaite être agréé (e) en qualité de Maître de Stage

de M

et m'engage à signer la charte relative au Maître de Stage habilité par le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables – Rhône-Alpes.

Fait à

Signature

Le



CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE RHONE-ALPES

.....

CHARTRE DU STAGE

.....

Dans le cadre de la démarche qualité initiée, le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes a mis en place sous l'égide de la commission du stage la charte du stage dans le strict respect du règlement du stage (décret N°81-536 du 12 mai 1981 modifié par le décret n°88-81 du 22 janvier 1988).

Cette charte vise à organiser au mieux le suivi du stage des Experts-Comptables Stagiaires en responsabilisant l'ensemble des parties concernées à leurs droits et devoirs, les uns vis-à-vis des autres.

Le service du stage sous le contrôle du Contrôleur Principal du Stage est à la disposition des parties signataires pour faciliter au mieux les obligations des droits et devoirs.

En cas de non respect des parties concernées, le Conseil Régional se réserve le droit d'annuler l'agrément du Maître de Stage, d'invalider tout ou une partie du stage de l'Expert-Comptable Stagiaire et de suspendre la mission du Contrôleur Adjoint de Stage.

CHARTRE DU STAGE

.....

DROITS ET DEVOIRS DU MAITRE DE STAGE

.....

Je soussigné(e).....
Expert-Comptable,

en ma qualité de Maître de Stage de M
agréé par le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes,
après avoir pris connaissance du règlement du stage, accepte les obligations qui en
découlent, notamment à savoir :

- assumer le suivi pédagogique du stagiaire, lui donner toutes facilités pour suivre les journées d'étude obligatoires et se présenter aux examens,
- le soutenir par mes conseils, le guider dans ses travaux,
- lui donner, dans l'ensemble des disciplines professionnelles, la formation qui doit le rendre apte à exercer la profession,
- lui faire exécuter les travaux spécifiques de commissariat aux comptes que nécessite le règlement du stage, ou par l'intermédiaire du co-maître de stage,
- le sensibiliser à nos règles d'éthique et déontologiques et l'instruire des normes de comportement et techniques que régissent nos missions,
- le rémunérer en fonction des services réels fournis et dans le respect des textes en vigueur,
- informer le Conseil Régional de toutes modifications,
- viser et commenter les rapports semestriels et les fiches annuelles des travaux professionnels, en particulier sur l'évolution technique et comportementale du stagiaire,
- mettre à la disposition du stagiaire une configuration informatique nécessaire pour suivre les formations et ménager un temps suffisant afin de valider les formations "e-learning",
- recevoir régulièrement en entretien individuel le stagiaire.

CHARTRE DU STAGE

.....

DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE

.....

Je soussigné(e).....
Expert-Comptable Stagiaire,

en ma qualité de stagiaire de M.....
Expert-Comptable, après avoir pris connaissance du règlement du stage, accepte
les obligations qui en découlent, notamment à savoir :

- être loyal et sincère ,
- participer activement à la vie du cabinet,
- communiquer toutes difficultés éventuelles avec mon Maître de Stage avant
toutes réclamations à l'Ordre lors des entretiens individuels réguliers,
- exécuter les travaux qui me sont confiés avec diligence et conscience
professionnelle,
- respecter les règles de fonctionnement du cabinet et les normes de travail
interne,
- utiliser tous les moyens informatiques mis à ma disposition pour ma formation,
notamment en e-learning,
- respecter mes obligations réglementaires, notamment rapports de stage, fiches
annuelles de stage et suivi des journées de formation
- informer le Conseil Régional de toutes modifications de situation

CHARTRE DU STAGE

.....

DROITS ET DEVOIRS DU CONTROLEUR ADJOINT DE STAGE

.....

Je soussigné(e).....
Expert-Comptable,

en ma qualité de Contrôleur Adjoint de Stage de M.....
Expert-Comptable Stagiaire, après avoir pris connaissance du règlement du stage,
accepte les obligations qui en découlent, notamment à savoir :

- vérifier que les travaux professionnels confiés au stagiaire respectent les attentes et les objectifs généraux du stage,
- vérifier la réalisation régulière des travaux en e-learning,
- s'assurer de la progression des tâches exécutées au cours du stage et de la diversité des missions confiées dans les différents domaines d'intervention de l'Expert-Comptable et du Commissaire aux comptes,
- procéder à l'évaluation du stagiaire et l'encourager dans sa préparation aux examens du diplôme d'expertise comptable,
- inciter l'Expert-Comptable Stagiaire à respecter ses obligations envers l'Institution et ses devoirs envers son Maître de Stage et/ou co-maître de stage,
- vérifier la réalité des travaux nécessaires à la validation du Stage pour la partie commissariat aux comptes,
- vérifier que l'Expert-Comptable Stagiaire a assimilé les règles déontologiques et éthiques dictées par l'Institution,
- vérifier que l'Expert-Comptable Stagiaire a acquis la maturité professionnelle nécessaire à l'exercice de la profession comptable libérale,
- recevoir annuellement en entretien l'Expert-Comptable Stagiaire.
- donner son avis à la commission régionale du stage sur la validité du stage en vue de la délivrance de l'attestation de fin de stage et l'inscription aux épreuves du DEC, et le cas échéant, s'interroger sur les motifs d'un échec aux examens,

Signataires de la présente charte,

A.....

Le.....

Le Maître de Stage,

A.....

Le.....

L'Expert-Comptable Stagiaire,

A.....

Le.....

Le Contrôleur Adjoint de Stage,

A.....

Le.....

Le Contrôleur Principal du Stage,

12 mai 2003

**CONVENTION TRIPARTITE DE FORMATION PROFESSIONNELLE COMPLEMENTAIRE
EN COMMISSARIAT AUX COMPTES**

ENTRE

M....
Expert-comptable , dénommé maître de stage

M.
Commissaire aux comptes , dénommé co-maître de stage

M.
Expert-comptable stagiaire , dénommé le stagiaire

PREALABLEMENT IL EST RAPPELE QUE :

M..... a été engagé en qualité d'expert-comptable stagiaire par le cabinet au sein duquel il effectue tout ou partie de son stage d'expertise comptable de trois ans en tant que salarié auprès de M....., expert-comptable.

M....., expert-comptable, maître de stage de M....., n'est pas habilité par la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de la Région de

En conséquence, M, a été sollicité et accepte de devenir co maitre de stage de M.....

Le stagiaire sera donc temporairement accueilli par M....., commissaire aux comptes habilité, auprès duquel il effectuera une formation complémentaire et exécutera des travaux pratiques dirigés sur des missions de commissariat aux comptes lui permettant de faire valider sa formation aux conditions suivantes :

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

Article 1- Droits et obligations du cabinet d'expertise comptable.....

Le cabinet, employeur de M, expert-comptable stagiaire, autorise expressément M..... à compléter sa formation professionnelle auprès de M....., commissaire aux comptes, et ce pour la période allant du.....au.....inclus.

Pendant cette période d'adaptation effective à la pratique professionnelle du commissariat aux comptes, le cabinet maintiendra intégralement la rémunération de M....., ce dernier conservant tous les avantages attachés à son contrat de travail.

Article 2 - Droits et obligations de M..... commissaire aux comptes.

En application des textes régissant le diplôme d'expertise comptable, et spécialement du décret n°81-536 du 12 mai 1981, M....., commissaire aux comptes, qui déclare être habilité par la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes, s'engage vis à vis de M....., expert-comptable stagiaire, à lui assurer une formation professionnelle pratique technique en commissariat aux comptes.

A ce titre, il confiera en particulier à M....., des travaux s'inscrivant dans le cadre des différentes missions du commissaire aux comptes, de manière à lui permettre d'effectuer des travaux professionnels effectifs dans le cadre de missions de commissariat aux comptes et ainsi satisfaire au quota minimum requis de 200 heures (ce quota peut être inférieur si plusieurs conventions ont déjà été signées).

Le commissaire aux comptes s'engage expressément à consacrer à l'expert-comptable stagiaire le temps nécessaire à sa formation professionnelle et à lui confier, dans ce cadre, des travaux pratiques valorisant une réelle expérience du commissariat aux comptes.

Le commissaire aux comptes n'étant pas l'employeur de M....., il lui appartiendra d'avertir sans délai le cabinet d'expertise comptable, seul employeur, de tous faits ou comportements susceptibles de remettre en cause la présente convention.

Le cabinet rappelle qu'étant responsable des travaux du stagiaire placé sous sa surveillance, il a souscrit une assurance appropriée pour la couverture du stagiaire durant cette formation pratique, spécialement en matière de responsabilité civile professionnelle.

Article 3 - Droits et obligations de M....., stagiaire

Durant ce stage, M..... restera salarié du seul cabinet d'expertise comptable.....et sous sa subordination juridique effective(gestion des absences, des congés, droit disciplinaire, etc...).

M.....ne percevra aucune rémunération de la part du cabinet de commissariat aux comptes.

Il reste astreint au secret professionnel et s'oblige à respecter scrupuleusement la déontologie professionnelle.

Article 4 - Notification de la convention

La présente convention sera préalablement à son exécution, notifiée par le cabinet d'expertise comptable par lettre recommandée avec accusé de réception au Conseil régional de l'Ordre des Experts-Comptables et, par le commissaire aux comptes dans les mêmes formes, à la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes.

Article 5 - Cessation anticipée de la convention

Si la présente convention devait être rompue avant terme, et pour quel que motif que ce soit, seules seront validées les heures de formation sur des missions de commissariat aux comptes effectivement réalisées dans le cadre de ladite convention.

Le co maitre de stage attestera, sur un document approprié, les heures réellement effectuées.

O
OO

Fait à.....en trois exemplaires originaux,

Le.....

L'expert-comptable

Le commissaire aux comptes

L'expert-comptable stagiaire

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e),

NOM, Prénom

.....

Adresse

.....

atteste sur l'honneur,

n'avoir subi aucune condamnation :

- ni à une peine criminelle et infamante qui s'accompagne de la dégradation civique,
 - ni à la dégradation civique prononcée comme peine principale,
 - ni à certaines peines correctionnelles susceptibles d'entraîner la privation de certains droits civils,
 - ni criminelle ou correctionnelle de nature à entacher l'honorabilité,
- et être à jour de toutes mes obligations fiscales.

Fait à

Le

Signature

STAGE D'EXPERTISE COMPTABLE

NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS AU STAGE D'EXPERTISE COMPTABLE

MISE EN CONFORMITE DU STAGE D'EXPERTISE COMPTABLE AVEC LES CONDITIONS D'ACCES AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les personnes sollicitant une inscription au stage d'expertise comptable sont invitées à prendre connaissance des conditions ci-après et, le cas échéant, à poser toutes questions complémentaires aux Conseils régionaux de l'Ordre dont ils dépendent. En aucun cas, ils ne pourront arguer de leur ignorance des informations qui leur sont communiquées.

Depuis le 1^{er} janvier 1994, les titulaires du diplôme d'expertise comptable qui désirent accéder à la profession de commissaire aux comptes, **doivent avoir accompli les deux tiers au moins de leur stage d'expertise comptable** « auprès d'une personne inscrite sur la liste des commissaires aux comptes et habilitée à recevoir des stagiaires par la Compagnie des commissaires aux comptes » (article 3, alinéa 3, du décret n° 69-810 du 12 août 1969 relatif à l'organisation de la profession et au statut professionnel des commissaires aux comptes).

Cette exigence a pour origine la transposition en droit interne de la 8^{ème} directive européenne du 10 avril 1984 concernant l'agrément des personnes chargées d'effectuer le contrôle légal des documents comptables (c'est-à-dire les commissaires aux comptes en terminologie française).

Les candidats au stage d'expertise comptable qui souhaitent pouvoir ultérieurement accéder de façon certaine au plein exercice de la profession comptable libérale (expertise comptable et commissariat aux comptes), doivent respecter la condition des « deux tiers » rappelée plus haut et orienter leur stage en conséquence.

Les textes régissant le diplôme et le stage d'expertise comptable sont en cours de modification pour intégrer ces modalités.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :